

---

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR22.04PR**

**concernant**

***l'adoption, en application de la loi sur les routes du 10 décembre 1991 (LRou), du projet de chemin de mobilité douce en lien avec l'assainissement de l'ancienne voie de raccordement (VR) de Clendy, l'adoption des réponses aux oppositions suscitées par l'enquête publique***

**et**

***une demande de crédit d'investissement de CHF 950'000.- TTC pour financer les travaux et les honoraires y relatifs***

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission a siégé le 15 février 2022.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Mme Pascale FISCHER, Mme Anita ROKITOWSKA, M. Giuseppe ALFONZO, M. François ARMADA, M. Daniel BURDET, M. Fabio CUETO, M. Juan RAMIREZ et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de Mme Carmen TANNER, Municipale, M. Julien WOESSNER, Chef du service de l'urbanisme, Mme Julie RIEDO, urbaniste, M. Quentin PELLAUX, ingénieur en transports

Nous les remercions chaleureusement pour les compléments d'information qu'ils nous ont apportés et leurs réponses à nos questions.

### **Objet du préavis**

Nous avons la chance aujourd'hui de pouvoir permettre à ce projet de longue date de se concrétiser et d'apporter ainsi une pièce supplémentaire au complexe assemblage du réseau de la mobilité douce. Un réseau absolument nécessaire, sans pour autant être suffisant, pour permettre à notre Ville, à travers son plan d'agglomération, de répondre aux enjeux du développement urbain d'aujourd'hui et de demain.

Afin de promouvoir la mobilité douce, il est essentiel d'offrir une infrastructure attrayante, sûre et réservée aux modes de déplacements dits « doux ». Dans ce cadre, les tracés d'anciennes voies ferrées désaffectées constituent, à bien des égards, des opportunités majeures. En effet, celles-ci ont l'avantage d'être résolument planes, très directes, séparées du trafic automobile et exemptes d'intersections. C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet de chemin de mobilité douce en lien avec l'assainissement de l'ancienne voie de raccordement de Clendy.

Avec le développement de cet axe secondaire, nous offrons une alternative à la rue Haldimand aux piétons contemplatifs, aux cyclistes peu pressés et peut-être même un chemin pour aller à l'école plus ludique et plus sûr. Zone de friche, non-lieu abandonné aux déchets, nous pouvons y apporter de la verdure, du passage et de la vie !

La commission recommande la levée des oppositions au vu des efforts mis en œuvre par les services de la Ville pour trouver un terrain d'entente avec les opposants, tout en étant consciente que la position d'une des parties semble encore pouvoir être une source de délais éventuels dans la planification prévue. Néanmoins, aux yeux de la commission, l'intérêt général l'emporte ici sur les modifications d'usages que le réaménagement de cette voie peut vouloir sembler signifier.

La commission se réjouit de voir se finaliser les différents projets de connexion avec ce nouvel axe : passage inférieur sous les voies CFF pour relier les quartiers de Clendy et de la Vilette, connexion avec la Gare et connexion avec les Quatre-Marronniers et Sous-Bois. Cela permettrait en effet de pouvoir relier, par une même voie, le centre urbain aux différents centres d'intérêt comme Y-Parc, les Bains et l'Hôpital.

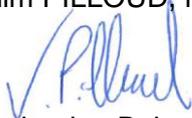
**Conclusions :**

Au vu de la nécessité de développer l'ensemble du réseau de la mobilité douce, la commission soutient, à l'unanimité, le projet de chemin de mobilité douce en lien avec l'assainissement de l'ancienne voie de raccordement de Clendy. En effet, la réalisation de ce projet de longue date et le développement de ces nouvelles portions devront permettre à terme de voir se dessiner un réseau de mobilité douce sur l'ensemble du tissu urbain qui puisse assurer la continuité des flux, la diversité des usages et la sécurité des usagers.

C'est pourquoi la commission exprime le vœu que la Municipalité poursuive les démarches qui ont été entreprises auprès des CFF pour concrétiser la connexion de cet axe avec la gare d'un côté et le quartier de Clendy, Quatre-Marronniers et Sous-Bois de l'autre afin d'assurer cette continuité fondamentale au développement d'un véritable réseau de mobilité douce.

C'est donc à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions de ce préavis.

Vadim PILLOUD, rapporteur



Yverdon-les-Bains, le 1<sup>er</sup> mars 2022